



INFORMATION SUR L'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DE BGL BNP PARIBAS

Le 27 janvier 2023

Conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) en vigueur depuis le 10 mars 2021, BGL BNP Paribas vous communique des informations concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans ses politiques de rémunération.

L'engagement de BNP Paribas vis-à-vis de la société implique la promotion de la durabilité et la limitation des risques en matière de durabilité.

Afin d'encourager l'implication de ses collaborateurs dans ces domaines, BGL BNP Paribas intègre depuis plusieurs années les risques de durabilité dans ses politiques de rémunération, conformément à la politique du Groupe BNP Paribas qui intègre les risques de durabilité notamment au travers d'indicateurs RSE représentatifs des quatre piliers de la politique du Groupe et impactant en partie la rémunération variable annuelle des managers du Groupe ou la rémunération à long terme des collaborateurs clés.

En outre, les principes de rémunération du groupe BNP Paribas exigent que la rémunération variable appliquée par BGL BNP Paribas ne conduise pas à prendre des risques excessifs en matière de durabilité par le biais des investissements et des conseils d'investissement donnés à ses clients sur des produits financiers régis par la réglementation européenne SFDR.

Pour les personnes concernées, ces éléments doivent être pris en compte dans le processus d'évaluation annuelle des performances.

Parallèlement, la politique de rémunération de BGL BNP Paribas vise à promouvoir un comportement professionnel conforme aux principes énoncés dans le Code de conduite du groupe BNP Paribas, tout manquement à ces principes étant pris en compte dans l'évaluation de la performance individuelle de l'ensemble des employés, et en particulier les fonctions réglementées.

Le Code de conduite présente les règles et exigences qui s'appliquent pour que le Groupe puisse réaliser son ambition de contribuer à un développement responsable et durable tout en ayant un impact positif sur la société dans son ensemble.

Cet engagement repose sur trois piliers : (i) promouvoir le respect des droits de l'homme, (ii) protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, et (iii) agir de manière responsable dans le cadre des représentations publiques.